

Le 4 décembre 2018

Procès-verbal __ Copie de résolution _X_

À une séance ordinaire _X_ extraordinaire __, ajournée __, du conseil tenue le 3 décembre 2018 et à laquelle est présent le maire, Gilles A. Michaud et les conseillers suivants :

- Robert Lavoie
- Hervé Voyer
- Viviane Métivier
- Denis Robillard
- Michel Dion
- Patrick Pelletier

formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018.12.282

RÉSOLUTION D'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO POUR LE MAINTIEN D'UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE POUR TOUS

18.12.282 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Kamouraska a la ferme volonté de ne tolérer aucune forme de violence afin d'assurer à tous ses employés un milieu de travail sain et respectueux de la dignité de chaque personne, sécuritaire et libre de toute menace de natures verbale, physique et psychologique ;

ATTENDU QUE la Municipalité adopte par sa politique la règle de la tolérance zéro à l'égard de la violence au travail ;

ATTENDU QUE tout acte de violence commis par un employé de la Municipalité à l'encontre d'un autre employé, que ce soit sur les lieux du travail ou à l'extérieur de ceux-ci, sera sanctionné s'il s'avère prouvé ;

ATTENDU QUE tout acte de violence commis par un citoyen, un visiteur, un fournisseur, un sous-traitant ou par toute autre personne à l'encontre d'un employé de la Municipalité, y compris un élu, ne sera en aucun temps toléré par la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard

APPUYÉ PAR Viviane Métivier

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


D'adopter la Politique de tolérance zéro pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous de la Municipalité de Kamouraska, laquelle est jointe en annexe A ;

DE réaffirmer les quatre valeurs de la Municipalité en matière de santé et sécurité au travail, soit la promotion de la dignité de la personne, la protection de l'intégrité physique et psychologique des employés municipaux, le respect envers les employés municipaux et entre les différentes personnes appelées à œuvrer auprès de la Municipalité et la sécurité des employés municipaux.

DE désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'application de la présente Politique en faisant les adaptations nécessaires.

Adoptée

(Signé)

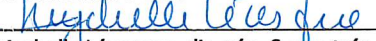

Maire

(Signée)


Directrice générale & Secrétaire-trésorière

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Le 4 décembre 2018


Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

